

Univers SWICA

Rapport annuel 2019

Avec près de 1,52 million d'assurés et 26 828 entreprises clientes, **SWICA Organisation de santé** est l'une des plus grandes assurances-maladie et accidents de Suisse. Son offre, qui s'adresse aux particuliers et aux entreprises, propose une couverture d'assurance étendue.

Le présent rapport annuel est disponible sous report.swica.ch.

Rapport annuel 2019.

Etat de situation	4
Faits & chiffres	8
Exercice 2019	10
La philosophie de SWICA	14
Collaborateurs	17
Structure organisationnelle	
Corporate Governance et durabilité	20
Conseil d'administration	26
Comité de direction	27
Rapport financier	
Commentaires relatifs au rapport financier	28
Indicateurs principaux	30
Bilan	31
Compte de résultat	32
Tableau des flux de trésorerie	33
Fonds propres	34
Compte de résultat par segment	35
Annexe aux comptes annuels	37
Rapport de l'organe de révision	56
Statistiques relatives à l'assurance obligatoire des soins (LAMal)	
	58

IMPRESSUM

Le rapport annuel paraît en allemand, français et italien (extraits).
La version allemande fait foi.

Editeur: SWICA Organisation de santé,
Römerstrasse 38, 8401 Winterthur

Rédaction et traduction: SWICA Organisation de santé
Conception, création et réalisation: Hej GmbH, Zurich
Photos: Lea Hepp, Zurich
Illustrations: Christoph Frei, Berne
Correction: Stämpfli AG, Berne

Etapas franchies dans la numérisation et d'autres domaines.

Au cours de 2019, de nombreux projets numériques ont été intégrés dans l'exploitation ordinaire. Les nouvelles offres ont été bien accueillies, en particulier celles permettant au client, s'il en éprouve le besoin, de dialoguer avec un professionnel de la médecine et, ainsi, de se sentir au centre des préoccupations de son assureur en tant que personne.



Reto Dahinden
CEO

Carlo Conti
Président du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

SWICA a débuté l'année 2020 avec 825 000 assurés de base, ce qui correspond à une hausse de 3%. Dans le secteur des assurances complémentaires, nous observons, en matière de couverture des frais hospitaliers, une tendance plus marquée à opter pour des solutions d'assurance en privé ou demi-privé.

S'agissant de la clientèle Entreprises, plusieurs nouveaux gros clients ont pu être démarchés tant pour l'assurance indemnités journalières en cas de maladie que pour l'assurance-accidents. D'un autre côté, du fait d'une augmentation des prestations versées, les primes 2020 ont dû être relevées pour une partie de la clientèle, avec pour effet inévitable de provoquer des résiliations de contrat. Néanmoins, de nombreux clients ont également saisi l'occasion de l'augmentation des coûts des prestations pour se doter d'un

programme de gestion de la santé en entreprise (GSE) de niveau professionnel avec le soutien des spécialistes de SWICA, cela afin d'induire une baisse de ces charges.

L'effectif total des assurés tous secteurs confondus s'élève à 1 524 808 personnes.

Placer le client au centre et tout mettre en œuvre pour le satisfaire, tel est l'objectif sur lequel nous axons tous nos efforts, car nous le considérons comme la clé de notre succès en tant qu'entreprise. Aussi sommes-nous fiers d'avoir réussi cette année encore à nous profiler en tant que meilleur assureur-maladie en termes de satisfaction des clients et d'image, une victoire dont le mérite revient à nos collaboratrices et collaborateurs engagés.

«Si un prestataire de soins ne respecte pas les objectifs en matière de maîtrise des coûts de la santé, les lacunes de financement qui en résultent ne doivent en aucun cas conduire à ce que le débiteur des primes ait à supporter des charges supplémentaires.»

Carlo Conti
Président du Conseil d'administration

S'agissant de notre stratégie dans le domaine de la numérisation, nous l'avons poursuivie sans relâche en veillant à tester à large échelle les nouveautés introduites au cours de phases pilotes, cela toujours de concert avec notre personnel. Une étape marquante a été franchie en mai avec le lancement du portail clients en ligne à l'enseigne de mySWICA, lequel est disponible sous la forme d'une application ou en version web. A la fin de l'année, 100 000 assurés environ s'étaient déjà enregistrés. De son côté, l'application SymptomCheck BENEURA fait figure d'initiative d'avant-garde sur le marché des assurances-maladie. Elle a été complétée au milieu de l'année par une liste de symptômes supplémentaires et une fonction photos commode. Cette dernière permet aux patients de télécharger une prise de vue d'une lésion, par exemple une éruption cutanée, et de recueillir l'avis d'un professionnel de la santé à son propos.

De même, les services élargis de télémédecine se sont révélés être de plus en plus sollicités. Disponibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ceux-ci comprennent la délivrance d'ordonnances

et de certificats d'incapacité de travail ainsi que la prescription d'examens de laboratoire et de thérapies. Toutes ces offres de télémédecine reposent sur une autorisation de pratique au bénéfice de laquelle se trouve santé24 depuis le début de l'année 2019. SWICA est l'unique assurance-maladie de Suisse à disposer d'une telle habilitation. Pour les patients, cela signifie qu'ils ont moins souvent besoin de se rendre dans un cabinet de consultation. Il en résulte pour eux des économies de temps et d'argent dans la mesure où tous les services que santé24 est en mesure de fournir lui-même sont gratuits pour les assurés.

Les fournisseurs de soins profitent aussi des projets lancés dans le domaine du numérique. En tant que thérapeutes reconnus par SWICA, ils peuvent désormais donner accès à leur agenda sur un portail créé spécialement à cet effet, grâce à quoi leurs patients ont la possibilité de fixer eux-mêmes en ligne une date et une heure de rendez-vous à leur convenance. En outre, les thérapeutes ont la faculté d'envoyer les factures relatives à leurs clients directement à SWICA, ce qui leur épargne des problèmes d'encaissement. De leur côté, les clients ont accès à une liste de l'ensemble des thérapeutes et peuvent faire leur choix en fonction des offres de ces derniers et de leurs disponibilités.

Au cours de l'année sous revue, SWICA a mis l'accent sur les soins intégrés. Dans ce domaine aussi, les avantages offerts par les solutions numériques développées de concert avec les fournisseurs de prestations et d'autres partenaires du monde de la santé sont apparus clairement. Les programmes d'accompagnement mis au point à l'intention des patients souffrant de maladies chroniques en sont un exemple. Pour ces initiatives, une offre hybride constituée de conseils téléphoniques combinés avec une application a été choisie. Ce système garantit aux participants non seulement une grande souplesse, mais encore leur assure que les questions posées lors d'entretiens personnels recevront des réponses fournies par des professionnels de la médecine.

«Avec santé24, SWICA est la seule assurance-maladie à disposer d'un fournisseur de prestations de télémédecine propre au bénéfice d'une autorisation de pratique.»

Reto Dahinden
CEO

Les thérapies révolutionnaires dont les coûts et la mise en œuvre ne sont pas encore régis par des règles de l'assurance obligatoire des soins nous lancent un défi. C'est le cas en particulier des thérapies cellulaires et géniques novatrices et prometteuses contre des types de cancers éminemment agressifs. SWICA a garanti aux patients concernés une prise en charge des coûts. Parallèlement, elle a engagé une lutte aux côtés d'autres assureurs-maladie, de l'association H+ Les Hôpitaux de Suisse et des producteurs pour que les patients bénéficient d'un accès réglementé à des traitements très onéreux. Le contrat tarifaire conclu avec H+ a reçu en décembre le feu vert du Conseil fédéral pour une durée limitée à fin 2020.

Même s'il convient de saluer les innovations médicales, il n'en demeure pas moins qu'en tant que représentant de nos assurés, nous devons tout mettre en œuvre pour endiguer la hausse des primes qu'elles entraînent. Au nom de notre conviction que la santé passe avant tout, nous estimons que la croissance des coûts qu'elle implique n'est pas négative en soi. Néanmoins, il est compréhensible que les voix qui réclament la fixation d'objectifs en matière de coûts de la santé se fassent davantage entendre.

Nous ne rejetons pas foncièrement l'idée que des objectifs soient fixés pour les coûts de la santé quand bien même nous y discernons le risque d'un franchissement d'une nouvelle étape dans l'étatisation des assurances sociales. Il n'en demeure pas moins que nous jugeons indispensable l'adoption par le Parlement de buts très concrets à cet égard. Ceux-ci peuvent être conçus comme des cibles à atteindre s'agissant de la maîtrise de la croissance des dépenses ou comme un budget global. Pour SWICA, des objectifs en matière d'endiguement de la croissance des dépenses seront plus adéquats qu'un budget global parce qu'ils offrent une plus grande marge de manœuvre. Si un prestataire de soins ne respecte pas les limites fixées en vue de la maîtrise des coûts de la santé, les lacunes de financement qui en résultent ne doivent en aucun cas conduire à ce que le débiteur des primes ait à supporter des charges supplémentaires. C'est là une préoccupation pour laquelle nous voulons nous battre dans le débat en cours.



Carlo Conti
Président du conseil
d'administration

Reto Dahinden
CEO

SWICA en chiffres.

Effectif total des assurés

1 524 808

818 403 assurés LAMal
26 828 entreprises clientes

Résultat d'exploitation

123,4

millions de CHF

Recettes de primes



Primes encaissées de CHF 4,9 mia pour des coûts pris en charge de CHF 4,1 mia.

Assurés LAMal avec un modèle de Managed Care



Ratio combiné Groupe SWICA

98,4

pour cent

Taux combiné LAMal

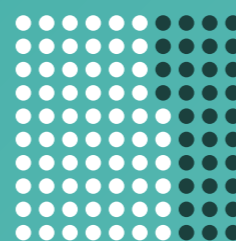
98,9

pour cent

Assurés LAMal ayant contracté une assurance complémentaire au moins



Collaboratrices/teurs



1929

1273 femmes
656 hommes

Part des coûts de gestion LAMal



de prestations d'assurance et de résultat technique d'assurance



de coûts de gestion

Principaux indicateurs en bref

Montants en 1000 CHF

COMPTES DE RÉSULTAT	2019	2018	Variation	en %
Recettes de primes	4 860 314	4 625 013	235 301	5,1
Prestations d'assurance nettes	4 123 611	3 744 800	378 811	8,5
Produit des placements net	200 996	-26 361	227 357	862,5
Résultat d'exploitation	123 404	86 512	36 892	42,6

BILAN	31.12.2019	31.12.2018	Variation	en %
Somme du bilan	4 282 948	3 853 891	429 057	11,1
Placements	3 723 546	2 935 092	788 454	26,9
Provisions	2 718 334	2 447 456	270 878	11,1
Réserves/fonds propres	964 362	850 380	113 982	13,4

STATISTIQUES	2019	2018	Variation	en %
Nombre d'assurés	1 524 808	1 458 392	66 416	4,6
Nombre de collaborateurs (ETP)	1 668	1 596	72	4,5

Faits marquants.

Qu'il s'agisse de projets numériques ou autres, nous avons opté pour des approches adéquates au regard des objectifs fixés et trouvé des solutions. Nous avons eu pour partenaires nos clients, les fournisseurs de prestations et d'autres acteurs du domaine de la santé.



JANVIER
santé24 obtient une autorisation de pratique et lance la télémédecine

Depuis janvier 2019, SWICA, avec santé24, est l'unique assurance-maladie de Suisse à disposer d'un fournisseur de prestations propre de télémédecine au bénéfice d'une autorisation de pratique. Cette dernière permet aux médecins de santé24 de fournir, au-delà de conseils téléphoniques, des prestations médicales plus étendues en cas de diagnostics susceptibles d'être posés par télémédecine. Dès lors, ces praticiens sont notamment à même de délivrer un certificat d'incapacité de travail ou de prescrire des médicaments, des examens de laboratoire et des thérapies.

MARS
Prise en charge hybride lors de problèmes de dos ou de pression sanguine

Qui souffre d'hypertension ou de douleurs dorsales chroniques peut bénéficier d'un nouveau programme gratuit d'accompagnement d'une durée de douze mois. Il inclut des échanges réguliers avec des conseillers/ers en santé de santé24 ainsi qu'avec une personne de contact via une application. L'application fournit des informations à propos de la maladie. Elle permet aussi d'y noter des rendez-vous dans un agenda et de tenir un journal des événements. Les programmes visent une meilleure gestion de la maladie.

AVRIL
Ouverture d'un guichet SWICA pour les patients au KSW

SWICA est la première assurance-maladie à accueillir ses assurés directement à l'hôpital. Depuis avril 2019, un guichet séparé destiné aux assurés SWICA a été ouvert au rez-de-chaussée du hall d'entrée de l'hôpital cantonal de Winterthour (KSW). Les patients et leurs proches peuvent y soumettre directement leurs questions. Ainsi, toutes les questions d'assurance peuvent être clarifiées directement sur place, que ce soit à l'arrivée à l'hôpital, durant le séjour ou au moment de la sortie.



MAI
Symposium inter-professionnel sur les maux de tête

Le 2^e Symposium SWICA intitulé «Le patient avec céphalées — un défi interprofessionnel» s'est tenu à Berne le 11 avril 2019 sous le patronage des trois associations mfe (Médecins de famille et de l'enfance Suisse), pharmaSuisse et physioswiss, toutes garantes d'un large ancrage. Plus de 200 participants réunis au Kursaal à Berne ont échangé des propos avec des représentants de diverses branches et professions sur les dernières découvertes dans les domaines du traitement et de la prophylaxie des céphalées.

MAI
Lancement du portail clients en ligne mySWICA

SWICA a franchi une nouvelle étape de sa stratégie numérique en lançant en mai 2019 son portail clients en ligne mySWICA en version web live et sous forme d'une application. Les assurés peuvent notamment y consulter leurs décomptes de primes et de prestations ainsi que le montant restant de leur franchise, y effectuer des mutations et se mettre en contact avec le service clientèle. L'ancienne application de transmission des factures est désormais intégrée dans le portail clients. Les justificatifs peuvent être scannés via l'application de mySWICA ou téléchargés dans le portail via la fonction glisser-déplacer.

MAI
Sponsoring de la campagne pour l'allaitement 2019

L'allaitement est source de nombreux avantages pour la santé du bébé et de sa mère, car il réduit les risques de certaines maladies. SWICA, qui promeut la prévention, a soutenu la campagne 2019 pour l'allaitement. Dans le cadre de ses assurances complémentaires, elle alloue 200 francs en cas d'allaitement durant plus de dix semaines dans le modèle COMPLETA TOP et participe jusqu'à hauteur de 800 francs par an à des frais de cours (préparation à l'accouchement, massages pour bébés, bébés nageurs, etc.) dans les modèles COMPLETA PRAEVENTA et OPTIMA.



MAI

Trouver des thérapeutes et prendre des rendez-vous en ligne

La nouvelle liste des thérapeutes diffusée par voie électronique offre de nombreux avantages tant aux clients de SWICA qu'aux thérapeutes. Les premiers y trouvent tous les professionnels reconnus par SWICA ainsi que l'ensemble des méthodes de traitement proposées, avec la possibilité de prendre rendez-vous en ligne. Les seconds voient leurs tâches administratives allégées au niveau de la planification des rendez-vous et peuvent envoyer leurs factures directement à SWICA, ce qui réduit leurs risques de difficultés d'encaissement.

JUILLET

Lancement du chatbot

En 2018 déjà, SWICA avait testé pour la première fois un chatbot sur son site web. Un an plus tard, soit le 1^{er} juillet 2019, le chatbot, dit IQ, est entré en fonction sur le site web de SWICA. Grâce à l'intelligence artificielle, ce système de dialogue basé sur des textes répond aux questions concernant SWICA, l'assortiment de ses produits et les principes régissant l'assurance-maladie. Tout d'abord disponible en allemand, IQ l'est désormais aussi en français, italien et anglais.

BENECURA dotée de fonctions supplémentaires

Depuis juillet, l'application Symptom-Check de BENECURA inclut d'autres symptômes ainsi qu'une fonction photo. Grâce à cette dernière, une photo de la partie du corps lésée peut être prise et téléchargée. Si un diagnostic se confirme, un médecin de santé24 peut prescrire une thérapie ou des médicaments, ou encore établir un certificat d'incapacité de travail. Jusqu'à fin 2019, l'application a été chargée plus de 90 300 fois. Ces prestations de télémédecine de santé24 sont gratuites pour les assurés SWICA.

AOÛT

«Swiss Arbeitgeber Award 2019»

En août 2019, SWICA s'est retrouvée avec fierté au deuxième rang lors de l'attribution de cette distinction dans la catégorie «1000 employés et plus», ce qui lui a valu aussi d'être reconnue comme le meilleur employeur dans la catégorie assurances-maladie. La sélection des bénéficiaires a lieu sur la base de la plus vaste étude comparative portant sur la qualité des employeurs en Suisse. Les données sont recueillies auprès des collaborateurs de toutes les entreprises ayant participé à l'enquête icommit.

SEPTEMBRE

SWICA sur la 1^{ère} marche du podium en matière de satisfaction client et d'image

Que ce soit dans le cadre des enquêtes de satisfaction clientèle de Comparis, de Bon à savoir ou d'amPuls (qui évalue aussi l'image de l'entreprise), SWICA a été élue en 2019 à nouveau meilleure assurance-maladie de Suisse. On peut y voir notamment le résultat d'un haut niveau régulier de la qualité des services, d'une offre de produits et prestations novateurs ainsi que de l'engagement constant caractérisant les collaborateurs de SWICA.



Partenaire du Pink Ribbon Charity Walk

En 2019 aussi, SWICA a soutenu le Pink Ribbon Charity Walk organisé au stade du Letzigrund de Zurich, dont le but est de promouvoir la prévention du cancer du sein et la solidarité avec les personnes touchées. SWICA a couvert les finances d'inscription de tous les collaborateurs ayant participé à l'événement. De plus, SWICA a versé une somme de 30 francs au Pink Ribbon Schweiz pour chaque participant qui s'est inscrit sur le site de SWICA. Le produit des finances d'inscription — 90 000 francs en 2019 — est versé traditionnellement à la Ligue zurichoise contre le cancer.

OCTOBRE

Oui des citoyens de Winterthur au projet de nouveau siège de SWICA

Depuis sa création voilà vingt-cinq ans, SWICA a toujours eu son siège principal à Winterthur et a de solides racines dans cette ville. Afin de tenir compte des exigences nouvelles en matière de cadre de travail et de la croissance de l'effectif du personnel, une nouvelle construction a été planifiée à la Römerstrasse 37. Le 20 octobre 2019, SWICA a reçu le feu vert pour son plan d'aménagement privé. Le corps électoral de Winterthur a accepté celui-ci à une majorité de 58,4%.

Projet pilote de programme d'accompagnement des migraineux

En octobre, santé24 a lancé le projet pilote «Programme d'accompagnement des personnes souffrant de migraines». S'adressant au premier chef aux collaborateurs SWICA et à leurs proches victimes de migraines dûment diagnostiquées, il propose des conseils sur la manière de gérer cette atteinte au quotidien. Au-delà d'échanges téléphoniques avec le spécialiste en charge, les participants au programme peuvent utiliser une application dotée d'une fonction journal et en partager au besoin les contenus avec leur accompagnateur.

NOVEMBRE

Essai pilote d'un appareil de télémédecine TytoCare

Le producteur d'appareils médicaux TytoCare propose un petit appareil maniable équipé de divers embouts grâce auquel les professionnels de la médecine et les médecins de santé24 sont en mesure d'ausculter les oreilles et la gorge ainsi que d'écouter le cœur et les poumons, tout cela à distance, en numérique. Dans le cadre d'une phase «Family&Friends», quelque 200 collaborateurs de SWICA ont pu tester ce dispositif en novembre. A compter du début de l'année 2020, les tests seront étendus à 2000 clients SWICA pour une nouvelle période.

DÉCEMBRE

Le label Friendly Work Space a 10 ans

En décembre, le standard de qualité suisse en matière de gestion systématique de la gestion de la santé en entreprise (GSE) développé par Promotion Santé Suisse a célébré le dixième anniversaire de son lancement. SWICA, qui a été associée dès le départ à ce projet, procède régulièrement à des évaluations. En outre, tout au long de cette décennie, SWICA, en sa qualité de partenaire compétent de sa clientèle Entreprises en matière de GSE, a accompagné de nombreuses entreprises sur la voie conduisant à l'obtention du label.

Convention tarifaire pour les thérapies cellulaires et géniques innovantes

SWICA a été l'un des assureurs-maladie à s'être engagés activement aux côtés de l'Association H+ Les Hôpitaux de Suisse et des entreprises pharmaceutiques Novartis et Gilead pour rechercher une solution commune à la mise en œuvre des thérapies «Kymriah» et «Yescarta». A la suite de ces démarches, des patients gravement atteints ont accès à des traitements très coûteux remboursés par l'assurance de base. La convention tarifaire conclue en juillet avec H+ a été approuvée en décembre.

Entrée dans l'année 2020 avec 825 000 assurés de base

SWICA a démarré le nouvel exercice avec une croissance réjouissante du nombre de ses assurés de base de plus de 3%. A l'instar des années précédentes, nos assurés se caractérisent toujours par une grande fidélité. La hausse la plus forte enregistrée concerne le modèle d'assurance de base MEDPHARM en vertu duquel le client peut décider soit d'appeler santé24 soit de prendre conseil dans une pharmacie partenaire. Le passage à ce modèle révèle que les assurés tendent à mieux assumer leurs responsabilités et à faire montre de plus de souplesse.

La philosophie de SWICA: l'être humain et sa santé au centre des préoccupations. Bien plus qu'un simple assureur, SWICA se considère comme une organisation de santé. Elle garantit une couverture d'assurance étendue et veille à ce que ses clients restent en bonne santé, recouvrent la santé ou réussissent à bien vivre avec des limites.

SWICA assure aussi bien des particuliers que des entreprises

Comptant au nombre des assurances-maladie et accidents leaders de Suisse, SWICA prend largement en charge les frais de guérison et de perte de gain en cas de maladie et d'accidents. En matière d'assurance de base, les particuliers ont le choix entre le modèle standard défini par la loi et des solutions alternatives, ainsi qu'entre divers types de franchises individuelles. Des assurances complémentaires adaptées aux besoins sont

susceptibles d'être ajoutées à l'assurance de base. Dans les assurances hospitalisation également, des variantes de couvertures sont susceptibles d'être choisies au gré des situations de vie. Les entreprises peuvent conclure des assurances indemnités journalières et des assurances-accidents. Toutes les offres et prestations proposées ont pour point commun l'engagement avec lequel SWICA recherche des solutions et fournit des services d'une qualité supérieure à la moyenne.

SWICA incite à rester en bonne santé

En tant qu'organisation de santé, SWICA place l'être humain et non la maladie ou les accidents au centre de ses préoccupations. La santé de ses clients est son objectif, et ce «parce que la santé passe avant tout». Les primes baissent à mesure que les assurés prennent leurs responsabilités. SWICA les encourage à investir régulièrement dans leur santé et leur forme physique. A cette fin, elle soutient les activités entreprises dans ce but jusqu'à 800 francs par an dans le cadre des assurances complémentaires.

Pionnière en matière de promotion de la santé et de prévention, SWICA propose en particulier une plateforme santé du nom de BENEVITA. Elle contribue au développement des compétences en matière de santé. Les personnes cumulant des points dans le système de bonus intégré à la plateforme au travers d'activités propices à la santé bénéficient de baisses de primes pour certaines assurances complémentaires.

SWICA conseille et soutient ses clients Entreprises au niveau de la mise en place ou de l'optimisation d'une gestion professionnelle de la santé en entreprise (GSE) ainsi que pour l'introduction de mesures efficaces de promotion de la santé au travail. Le but est de développer les compétences des collaborateurs en matière de santé. Par ailleurs, SWICA propose aux entreprises des contrats collectifs en vertu desquels leurs collaborateurs ont la possibilité, au niveau de leur assurance-maladie privée, de bénéficier du vaste éventail des produits SWICA et de ses services de haute qualité. Qui plus est, à des conditions avantageuses.

Enfin, SWICA exerce aussi une action préventive et de soutien au travers de l'offre de télémédecine de santé24. Les médecins et autres professionnels de la médecine engagés dans ce service dispensent des conseils 24 heures sur 24, notamment dans le domaine des check-up. Ceux-ci peuvent être effectués dans les centres médicaux Medbase ou les cabinets de partenaires SWICA.

SWICA vous aide à recouvrer la santé

Les assurés malades ou accidentés peuvent recourir à la médecine aussi bien classique que complémentaire. En effet, la philosophie de SWICA a toujours prôné la combinaison de ces deux approches médicales. Qui doit se soumettre à des examens médicaux et à une intervention chirurgicales doit pouvoir compter sur le fait que le traitement reposera sur une prise en charge globale et s'inscrivant dans la durée. SWICA est convaincue que les traitements sont de meilleure qualité lorsque les thérapies sont coordonnées. L'expérience montre aussi que cela évite des coûts inutiles (par exemple du fait de mesures à double).

En cas d'apparition de symptômes d'une maladie, l'application BENEVITA ouvre la possibilité aux assurés de recevoir des recommandations sur les dispositions à prendre via un SymptomCheck numérique. Si cette démarche débouche sur une conversation téléphonique avec santé24, le client décide de cas en cas s'il souhaite partager avec ce service les données saisies dans SymptomCheck.

Au travers de santé24, SWICA dispose depuis le début 2019 d'un centre de télémédecine propre au bénéfice d'une autorisation de pratique. L'avantage en est que les médecins qui s'y activent peuvent fournir,

en présence de diagnostics se prêtant à la télémédecine, des prestations médicales en plus de conseils médicaux donnés par téléphone. Ils ont notamment la faculté de prescrire des médicaments, des examens de laboratoire et des thérapies ainsi que d'établir des certificats d'incapacité de travail.

Dans l'offre globale de SWICA, les centres médicaux Medbase et cabinets partenaires de SWICA représentent un élément important et d'un haut niveau de qualité. Les assurés ont ainsi accès à un réseau de médecins et de thérapeutes qualifiés. Ces centres et cabinets situés au cœur des villes collaborent étroitement avec des médecins de famille et des spécialistes.

Les collaborateurs malades ou accidentés des entreprises clientes de SWICA sont étroitement suivis par un Care Manager jusqu'à leur guérison et leur retour au poste de travail.

Bien vivre et avoir des limites n'est pas contradictoire

Après une maladie ou un accident, la guérison totale n'est pas toujours au rendez-vous. Parfois, les séquelles sont irréversibles. Chez ces assurés en particulier, le souci de garder la santé est un objectif de vie. SWICA met tout en œuvre pour que ces personnes puissent rester aussi autonomes que possible, notamment grâce aux programmes de soins intégrés qui leur sont proposés. Nous conjuguons la télémédecine, les programmes de coaching en ligne ainsi que les services de pharmaciens, de généralistes ou de spécialistes pour assurer une prise en charge professionnelle la moins lourde possible. Pour les malades chroniques nécessitant un accompagnement médical régulier, il est d'autant plus important que SWICA les fasse bénéficier d'un soutien parfaitement adapté à

leur situation. Dans ces cas, SWICA mise de plus en plus sur une approche hybride dans laquelle des entretiens réguliers avec des professionnels de la médecine et le recours à une application spécifique se complètent judicieusement.

SWICA favorise la solidarité

En incitant à des comportements responsables, en favorisant la guérison rapide des assurés malades ou accidentés et en aidant les personnes confrontées à des limites à trouver une qualité de vie aussi bonne que possible, SWICA contribue à la solidarité entre malades et bien portants, entre femmes et hommes, entre jeunes et moins jeunes.

SWICA veille aussi à l'efficacité et à l'efficience de son action afin de réduire au maximum ses charges administratives. Elle gère ses placements de capitaux de manière responsable, consent les investissements propres à lui permettre de continuer à s'améliorer, noue des coopérations utiles, numérise au maximum les opérations ne nécessitant pas d'être effectuées manuellement et, enfin, développe systématiquement le savoir-faire et les compétences de son personnel. Ce faisant, SWICA contribue au succès du système suisse de la santé et à la maîtrise de la croissance des coûts afin que la charge que représente les primes n'augmente pas.

Collaborateurs.

Les clients SWICA, les assurés les plus satisfaits de Suisse. Un constat renouvelé depuis plusieurs années que nous devons à nos collaborateurs satisfaits, compétents et motivés.

SWICA se voit attribuer depuis des années les meilleures notes lors de diverses enquêtes d'image et de satisfaction. C'est un succès dont le mérite revient à nos collaborateurs.

A collaborateurs satisfaits, clients satisfaits.

Chaque année, SWICA accueille maints nouveaux clients. Et plus nombreux encore sont ceux qui lui restent durablement fidèles. Un tel succès présuppose un engagement de tous les membres du personnel. SWICA est convaincue que des collaboratrices et collaborateurs heureux au travail représentent une condition sine qua non pour garantir la satisfaction de la clientèle. Voilà pourquoi SWICA effectue tous les trois ans le sondage S-Tool de Promotion Santé Suisse relatif au stress au sein du personnel. Les années intermédiaires sont utilisées pour déduire des données recueillies les mesures jugées nécessaires qu'elle met en œuvre et afin de procéder à des enquêtes complémentaires. 2019 a constitué une telle année intermédiaire.

Projets développés à partir du sondage icommit

Ce qui est essentiel pour les sondages de satisfaction menés auprès des assurés l'est également pour de telles enquêtes effectuées au sein du personnel. Elles n'ont d'utilité que si l'on en exploite les résultats. Pour cette raison, les collaborateurs ont pu, par rapport aux aspirations les plus souvent citées, sélectionner trois projets qui, à leurs yeux, devraient être entrepris en priorité. Reto Dahinden, le CEO de SWICA, a déjà lancé officiellement l'un de ces projets en décembre 2019: décréter le tutoiement de rigueur.

La règle du tutoiement

Un usage déjà largement répandu au sein du personnel a été officialisé début décembre lors de la rencontre annuelle de SWICA: désormais, des apprentis au CEO, on se tutoiera dès le premier jour de travail. La mesure n'a eu aucune incidence sur le respect mutuel dans les rapports interpersonnels.

Nouveaux cours pour relever de nouveaux défis

Le tutoiement va de pair avec le développement d'une tendance à une horizontalisation de la gestion, cela dans la mesure où de nombreux projets sont menés à un échelon intersectoriel et où leur direction est confiée à des responsables de thèmes ou de domaines spécialisés. Un cours de conduite et de communication pour des collaborateurs appelés à exercer de telles fonctions mais sans compétence dirigeante a été mis sur pied. De manière générale, au-delà d'une offre étendue de formation spécialisée, SWICA insiste plus fortement sur le développement des compétences intersectorielles. A noter que l'aménagement des espaces dans le nouveau siège de SWICA, qui sera achevé en 2023 selon le dernier état de la planification, reflétera aussi la volonté de collaborer à un échelon interdisciplinaire.

SWICA reçoit le Swiss Arbeitgeber Award en tant que meilleur employeur de la branche

Au vu des résultats réjouissants de l'enquête de satisfaction des collaborateurs 2018, la place enviable de SWICA lors de la remise du Swiss Arbeitgeber Award 2019 n'a pas vraiment surpris. Mais la grande joie pour elle aura été sa position de tête dans la catégorie des assurances-maladie.

Succès des équipes pluri-générationnelles

Comptant au nombre des leaders de la formation des apprentis, SWICA offre une place de formation à plus de 50 jeunes. La grande majorité d'entre eux continuent de travailler chez SWICA à l'issue de leur apprentissage. A la fin de l'année, le comité de direction a explicitement déclaré qu'il continuerait à maintenir le nombre d'apprentis

au moins au niveau actuel. Quant aux collaborateurs de longue date et aux nouveaux arrivés de plus de 50 ans, leur place est tout aussi garantie chez SWICA, car l'entreprise croit en la valeur ajoutée d'équipes diversifiées. Dans cette optique, l'entreprise soutient la start-up de Winterthour work50.ch en proposant régulièrement sur sa plateforme en ligne des emplois à l'intention des 50 ans et plus.

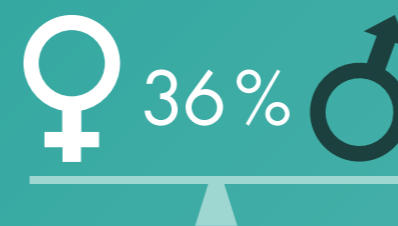
Phases Family & Friends lors de nouveaux développements

Durant l'exercice sous revue, les collaborateurs ont également eu l'occasion de tester des services et produits à l'interne dans le cadre de plusieurs projets. Les réactions et suggestions d'amélioration des collaborateurs ont été intégrées dans le développement des offres avant leur lancement sur le marché. Ce faisant, SWICA met à profit la vaste expérience de ses collaborateurs.

Dix ans de Friendly Work Space

En 2009 déjà, SWICA s'est vu attribuer le label Friendly Work Space par la Fondation Promotion Santé Suisse. Le label, qui a fêté en 2019 ses dix ans d'existence, est accordé aux sociétés mettant systématiquement en œuvre une gestion de la santé en entreprise (GSE) en tant que partie intégrante de la stratégie. D'un côté, tous les collaborateurs de SWICA bénéficient du Friendly Work Space. De l'autre, les évaluations régulières ont valeur de formation continue pour ses spécialistes de la gestion de la santé en entreprise (GSE). Ils sont ainsi mieux armés pour conseiller les entreprises clientes de SWICA aspirant à obtenir ce label.

Part des femmes chez les cadres



L'égalité des salaires et des chances entre femmes et hommes relève de l'évidence pour SWICA.

Une formation d'avenir



A l'issue de leur formation, 83 % des apprentis souhaitent rester chez SWICA et peuvent le faire.

Le meilleur employeur



1^{ère} place dans la catégorie assurances-maladie lors de l'attribution du Swiss Arbeitgeber Award 2019.

622 francs pour la formation continue externe



SWICA investit 622 francs par an et poste à plein temps dans la formation continue externe.

71 % de retour au travail



A la fin de leur congé de maternité, les collaboratrices reprennent quasi toutes leur activité chez SWICA.

Congés parentaux



Paiement de l'intégralité du salaire durant seize semaines de congé de maternité et deux semaines de congé de paternité.

23 % de collaborateurs de plus de 50 ans



L'expérience est valorisée chez SWICA.

60 modules de formation spécialisée



Les compétences sont un maître mot. Diverses formations continues permettent d'acquérir des connaissances dans l'assurance-maladie et le domaine social.

Part des collaborateurs à temps partiel: 35 %



Plus d'un tiers des collaborateurs travaillent à temps partiel, notamment pour mieux concilier profession et vie de famille.

Corporate Governance et durabilité.

SWICA se caractérise par une gouvernance d'entreprise axée sur la pérennité et la sauvegarde des intérêts de ses assurés. Toute personne ayant contracté une assurance de base auprès de SWICA devient automatiquement membre de l'association SWICA Organisation de santé.

Les délégués de l'association SWICA se retrouvent une fois l'an pour leur assemblée. La tâche principale de cet organe est d'élire pour trois ans un groupe de membres du conseil d'administration. Ce dernier est compétent pour traiter de toutes les affaires non attribuées à l'assemblée des délégués en vertu de la loi ou des statuts. Ainsi, le conseil d'administration arrête la stratégie du groupe et veille à ce que les lignes directrices financières de l'entreprise et les principes en matière de gouvernance et de compliance soient respectés. Dans le cadre de la mise en œuvre des principes de gouvernance d'entreprise, de nouvelles structures et processus ont été définis durant l'exercice écoulé afin d'assurer l'avènement d'une gouvernance d'entreprise moderne (gestion de la compliance, gestion du risque et système de contrôle interne). Les tâches et devoirs du conseil d'administration et du comité de direction sont définis par le règlement d'organisation et de gestion. Le CEO est tenu de présenter régulièrement au conseil d'administration un rapport complet sur toutes les affaires d'importance. Quatre comités permanents préparent les décisions du conseil d'administration:

Comité stratégie et développement du marché (SDM)

Le comité stratégie et développement du marché suit l'évolution de ce dernier et pilote la stratégie globale. Il évalue les projets, participations et coopérations d'importance primordiale pour le développement stratégique futur. En outre, le SDM assure la gestion des affaires publiques, contrôle que les activités du comité de direction soient conformes avec la stratégie d'entreprise et débat à propos du développement de cette dernière. Ses appréciations et recommandations sont soumises au conseil d'administration qui arrête les décisions stratégiques.

Le SDM se compose de Hans-Jürg Bernet (présidence), d'Adrian Bult et de Carlo Conti (président du conseil d'administration).

Comité de contrôle de gestion, de placement et d'assurance (CCGPA)

Ce comité surveille la tenue de la comptabilité, la gestion des placements et les lignes directrices en matière d'assurance. Ces dernières englobent la gestion du risque, y compris le système de contrôle interne (SCI), le domaine Legal & Compliance ainsi que la révision interne et externe. Ce comité est formé de Martin Frei (présidence) et de Martin Wenk.

Comité nominations et rémunérations (CNR)

Le CNR prépare à l'intention du conseil d'administration les dossiers relatifs à la nomination de membres du conseil d'administration, du CEO et de membres du comité de direction. Sur proposition du CEO, il nomme les directeurs régionaux, le secrétaire général, le responsable du personnel. Il désigne également, sur proposition du CCGPA, le responsable de la révision interne et l'actuaire responsable. En outre, le CNR est chargé de procéder à une première analyse des dossiers de politique du personnel, cela à l'intention du conseil d'administration. Chaque année, il soumet à ce dernier une proposition concernant les honoraires à verser à ses membres et la rémunération des membres du comité de direction. Siègent au sein de ce comité Carlo Conti (présidence, président du conseil d'administration), Hans-Jürg Bernet et Casimir Platzer.

Comité de gestion des prestations assurées (CGP)

Le comité de gestion des prestations assurées suit ce domaine sous les angles tant de l'évolution des coûts que de l'organisation des prestations, cela en se focalisant sur les conditions-cadres stratégiques. Dans ce contexte, il prend en considération les répercussions des évolutions observées sur le marché des fournisseurs de prestations ainsi qu'au niveau des développements politiques et juridiques en la matière. Siègent au sein du comité CGP Hans-Ulrich Vollenweider (présidence), Ruth Fleisch-Silvestri (vice-présidence) et Carlo Conti (président du conseil d'administration).

Révision interne

Les contrôles portant sur la gestion du risque effectués par la révision interne visent à améliorer les processus de gestion et à créer une plus-value. Placée sous l'autorité du CCGPA, la révision interne assure une information indépendante du conseil d'administration.

Actuaire responsable

SWICA a externalisé la mission de l'actuaire responsable afin de bénéficier en permanence d'un savoir-faire parfaitement à jour dans ce domaine. La personne en charge de cette mission est Sabine Betz, collaboratrice d'Ernst & Young AG à Zurich. Les tâches de «l'actuaire responsable» sont définies par l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers applicable aux compagnies d'assurance privées. Parmi celles-ci figurent l'appréciation de la situation financière actuelle de l'entreprise et le signalement des évolutions actuarielles susceptibles de l'influencer.

Système de contrôle interne (SCI)

SWICA dispose d'un SCI satisfaisant en permanence aux exigences du Code des obligations (CO) et de la loi sur la surveillance des assurances (LSA). Il fait l'objet d'une supervision continue. Au travers de cet organisme, SWICA vise à coordonner systématiquement à l'échelle du groupe les contrôles internes existants et à en consigner les résultats par écrit.

Code de conduite

Le code de conduite a été élaboré afin de sensibiliser tous les collaborateurs aux normes légales auxquelles ils sont soumis et de les enjoindre à faire montre de sens de l'éthique et de transparence. Il doit également servir de repère sûr dans les décisions à prendre et activités à mener au quotidien, cela afin de promouvoir la confiance placée en SWICA et de protéger sa bonne réputation. SWICA a mis en place un service Codex indépendant.

Conseil d'administration et comité de direction

Au niveau de leur composition, le conseil d'administration et le comité de direction n'ont pas subi de changements durant l'année sous revue.

Rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction

Les honoraires alloués au conseil d'administration ont totalisé 818 450 francs. Son président a reçu la somme la plus importante, soit 180 000 francs. Les rémunérations versées en espèces aux membres du comité de direction (six personnes) ont représenté 2 543 812 francs, y compris les éléments variables. Les cotisations de prévoyance des

membres du comité de direction se sont élevées à 481 381 francs. La rémunération la plus haute est allée au CEO. Il s'agit d'un montant en espèces de 523 727 francs, éléments variables compris, auquel s'ajoutent 150 024 francs de cotisations de prévoyance. Les honoraires touchés par les collaborateurs appelés à exercer des mandats pour le compte de SWICA au sein de conseils d'administration d'autres sociétés ont été entièrement reversés à l'entreprise.

La durabilité érigée en principe

La philosophie de SWICA l'invite à placer la santé de l'homme au centre. Pour l'entreprise, une approche dominée par la préoccupation de la durabilité est la condition fondamentale à remplir pour atteindre ses objectifs. Jamais la pure optimisation du profit n'a occupé la première place, mais plutôt le principe selon lequel SWICA doit agir avec détermination, viser la recherche de solutions ainsi qu'une qualité de ses services supérieure à la moyenne.

Abaisser les coûts individuels de la santé

Les clients SWICA disposent de multiples possibilités de réduire leurs dépenses individuelles de santé, ce à quoi s'efforce la grande majorité d'entre eux. Ainsi, les clients jouissant d'une bonne santé et qui n'ont pas besoin de solliciter des prestations pour des raisons de maladie ou d'accidents bénéficient d'un très vaste éventail d'offres à l'impact positif sur leur budget. En font partie les nombreux modèles d'assurance alternatifs, l'utilisation du portail clients mySWICA et l'adhésion au système de bonus BENEVITA. S'y ajoute encore la participation de SWICA, dans le cadre de ses assurances complémentaires, aux dépenses engagées annuellement par ses assurés pour des me-

sures de promotion de la santé et de prévention. Cette prise en charge est très généreuse comparativement aux autres assurances-maladie.

Pour les clients devant solliciter sporadiquement, souvent ou durablement des prestations, il existe aussi de multiples offres à la fois utiles et propres à limiter leurs dépenses de santé. Ils ont notamment la possibilité de profiter de l'offre gratuite de télémédecine de santé24 et de l'application Symptom-Check de BENECURA. Dans les cas d'atteintes graves, les assurés peuvent solliciter une deuxième opinion médicale et le soutien du Care Management. Sont également proposés divers programmes d'accompagnement pour les personnes souffrant de maladies chroniques.

Parallèlement à ces offres spécifiques à l'intention de sa clientèle, SWICA entreprend d'autres mesures pour abaisser les coûts de la santé. Parmi celles-ci figurent un contrôle à vaste échelle des factures, une lutte systématique menée contre les fraudes à l'assurance et la tenue régulière de pourparlers avec les fournisseurs de prestations au sujet des tarifs, de modèles de collaboration innovants ou de la fixation d'objectifs qualitatifs.

Mesures destinées au personnel

Les collaborateurs de SWICA constituent sa principale ressource dans la mesure où leur satisfaction est la condition sine qua non de celle de ses clients. C'est pourquoi, parallèlement aux enquêtes de satisfaction clients, des sondages réguliers sur la satisfaction des collaborateurs sont effectués au sein de SWICA. Des mesures sont déduites systématiquement des résultats enregistrés, puis mises en œuvre.

Les collaborateurs sont au bénéfice d'une convention collective de travail conclue entre SWICA et la Société des employés de commerce (SEC). Celle-ci prévoit notamment seize semaines de congé maternité et deux semaines de congé paternité, lesquelles sont payées intégralement.

L'égalité des chances et des salaires entre femmes et hommes relève de l'évidence. De même, SWICA engage régulièrement des collaborateurs de plus de 50 ans et apporte son soutien au portail d'offres d'emplois en ligne work50.ch réservé à cette génération.

Tous les collaborateurs peuvent profiter de la gestion de la santé en entreprise (GSE), que ce soit sous la forme d'offres dans les domaines de la prévention et du sport ou sous celle de l'installation de tables de travail à hauteur réglable. Depuis 2009, SWICA a droit au label Friendly Work Space. En outre, les collaborateurs ont accès à un organisme externe de conseils en matière sociale apte à traiter un vaste éventail de questions, notamment d'ordre juridique. Il œuvre parallèlement aux services traditionnels de l'entreprise en charge de cette tâche.

SWICA, un des leaders de la formation des apprentis, offre une place d'apprentissage à plus de 50 jeunes. Une vaste palette de cours est proposée aux collaborateurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Elle leur permet de continuer à se former, même après l'entrée en fonction.

Code de conduite SWICA et plateforme de signalement

Le code de conduite de SWICA dote cette dernière du cadre lui permettant de se profiler en tant qu'entreprise responsable. Il énonce les valeurs fondamentales devant imprégner le comportement à adopter dans les relations avec l'environnement, en particulier avec les groupes cibles, et qui sont propres à susciter la confiance des clients.

Les collaborateurs peuvent signaler sur une plateforme indépendante les irrégularités et infractions possibles au code de conduite SWICA et qui seraient également susceptibles de constituer des violations du droit en vigueur ou de directives et processus internes, au besoin de manière anonyme.

Stratégie de placement et gestion immobilière durables

Le principe de la durabilité est ancré dans le règlement de placement en tant qu'élément de la stratégie en la matière. Il découle des directives de la SVVK-ASIR.

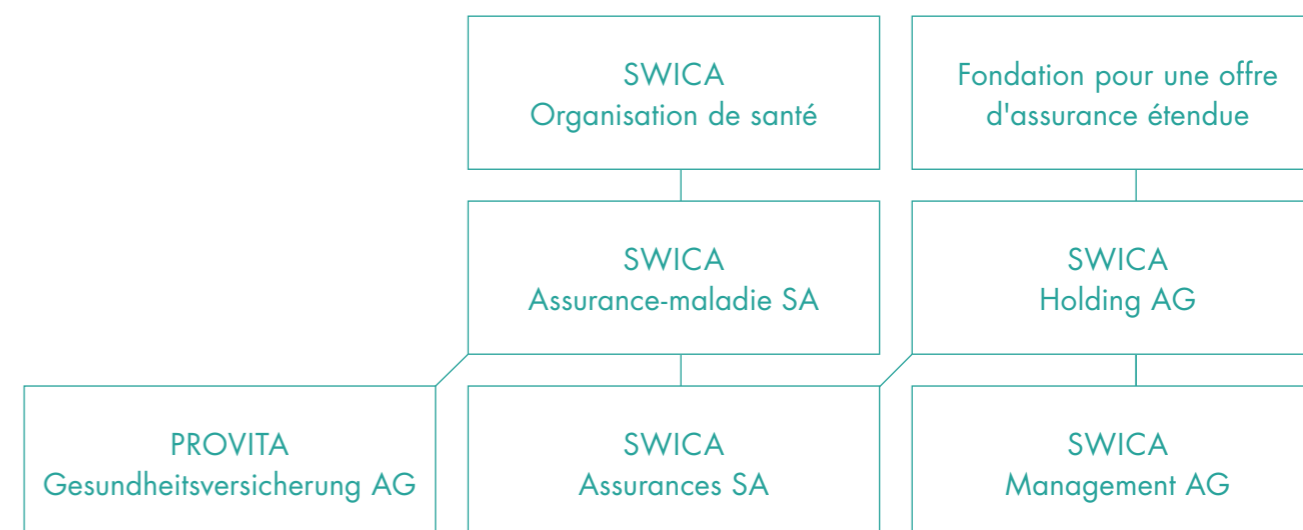
SWICA investit une partie de sa fortune de placement dans l'immobilier. Quelques immeubles sont utilisés en tant que sièges de l'entreprise. S'agissant d'immeubles dont SWICA est le maître d'ouvrage, il est veillé à leur rattachement aux réseaux existants de chauffage à distance et à l'installation de panneaux photovoltaïques. A Winterthour, SWICA participe à un projet de société à 2000 watts aux côtés des promoteurs des projets de construction «Big Boy» et «Elefant» prévus dans le quartier dit Lokstadt. Pour son nouveau siège principal à Winterthour, qui devrait être occupé en 2023, l'objectif d'une neutralité CO₂ est visé.

Les divers sites de SWICA utilisent du courant écologique partout où ce type d'énergie est disponible. Les systèmes de chauffage choisis pour les nouveaux sites fonctionnent autant que possible sans recours à du combustible fossile. Tous les bâtiments occupés par SWICA sont très bien reliés aux transports publics. L'ensemble du mobilier est de fabrication suisse. Et lorsque celui-ci doit être remplacé, l'ancien matériel est vendu à très bas prix au personnel. Il en va de même lors du changement d'équipements informatiques. On ne trouve plus aucune imprimante individuelle dans les locaux de SWICA. Tous les sites ayant fait l'objet de transformations ou construits à neuf sont systématiquement dotés d'une station de recyclage. Dans la mesure du possible, on renonce à l'impression d'informations sur papier. Et quand elle s'impose, elle a lieu exclusivement en Suisse.

Sponsoring dans le domaine de la santé et à l'échelon local

SWICA pratique également le sponsoring, mais à petite échelle. Au nombre de ses engagements de longue date figurent la campagne en faveur de l'allaitement ainsi que le Pink Ribbon Charity Walk dont les bénéficiaires vont traditionnellement à la Ligue zurichoise contre le cancer. A Winterthour, lieu de son siège principal, SWICA soutient en outre plusieurs initiatives sous forme d'aides financières limitées. Les sponsorings sociaux sont toujours en lien étroit avec les activités clés de SWICA.

Structure organisationnelle



Conseil d'administration.



Adrian Bult

Carlo Conti

Ruth Fleisch-Silvestri

Martin Wenk



Casimir Platzer

Martin Frei

Hans-Jürg Bernet

Hans-Ulrich Vollenweider

Membres du conseil d'administration

		Depuis	Elus jusqu'en
Carlo Conti	président, docteur en droit	2015	2022
Ruth Fleisch-Silvestri	vice-présidente, docteur en médecine	2015	2021
Hans-Jürg Bernet	docteur en économie HSG	2009	2020
Adrian Bult	licencié en économie HSG	2013	2020
Martin Frei	économiste HES, expert-comptable diplômé	2013	2020
Hans-Ulrich Vollenweider	docteur en économie HSG	2013	2021
Casimir Platzer	hôtelier diplômé EHL	2015	2022
Martin Wenk	licencié en droit	2017	2022

Comité de direction.



Reto Dahinden

Daniel Rochat

Andreas Koller



Norbert Reisinger

Walter Lutz

Martin Wettstein

Membres du comité de direction

			Depuis
Reto Dahinden	1964	CEO, docteur en économie HSG	2012
Norbert Reisinger	1962	resp. département Finances et Controlling, master éco. HSG	1999
Andreas Koller	1972	resp. département Technique d'assurance, économiste HWV	2006
Walter Lutz	1960	resp. département Marché, expert en ass. sociales et ass.-maladie	2010
Martin Wettstein*	1968	resp. département Informatique, informaticien de gestion dipl. MBA	2013
Daniel Rochat	1971	resp. département Prestations, EMBA FHO	2014

* Martin Wettstein, jusqu'au 31.10.2019

Christof Dornbierer, responsable Département Informatique, ad interim

Bon exercice financier grâce au revenu élevé des placements.

SWICA a réalisé un excellent résultat en 2019. Celui-ci s'explique essentiellement par le haut niveau de rendement des capitaux placés. Le ratio combiné pour l'ensemble de l'entreprise s'est fixé à 98,4 %. Les provisions ont été à nouveau renforcées.

Durant l'année sous revue, les recettes de primes ont atteint 4,860 mia de francs, tandis que les prestations d'assurance nettes ont totalisé 4,124 mia. Les activités d'assurance ont débouché sur un résultat technique de 77,8 mio de francs. Quant au résultat de l'exercice, qui s'élève à 123,4 mio de francs, il est dû à un remarquable rendement net des capitaux placés, soit de 6,5 % en 2019.

Tous les segments présentent un résultat positif

Les résultats techniques dans les trois domaines de l'assurance sont positifs. Par rapport aux valeurs exceptionnellement élevées enregistrées à cet égard à fin 2018, on observe de fortes fluctuations imputables à diverses raisons.

Pour ce qui est de l'assurance-maladie-LAMal — une assurance sociale ne visant pas la réalisation d'un bénéfice — le ralentissement de la croissance des coûts constaté les années précédentes avait incité SWICA à relever ses primes dans des proportions inférieures à la moyenne au 1^{er} janvier 2019. La conséquence en est un résultat inférieur à celui de 2018. Le ratio combiné dans le segment de la LAMal a atteint 98,9 % en 2019.

Le domaine de l'assurance-maladie régie par la LCA, qui englobe les assurances complémentaires et l'assurance indemnités journalières maladie, a enregistré, tous segments confondus, la plus forte hausse de primes, soit 6,2 %. Dans les assurances hospitalisation, il a été procédé à un renforcement des provisions de vieillissement, avec pour effet une réduction du résultat technique d'assurance et un ratio combiné de 98,1 % dans le segment LCA.

Quant au segment de l'assurance-accidents, son évolution durant l'exercice a été moins fortement marquée par des bénéfices de liquidation qu'en 2018. Le ratio combiné dans ce domaine a atteint 93,8 %.

Coûts des prestations à nouveau en hausse

La croissance des coûts inférieure à la moyenne enregistrée en 2017 et 2018 dans l'assurance de base ne s'est malheureusement pas reproduite durant l'exercice. De fait, toutes les catégories de coûts ont sensiblement augmenté. En moyenne, il s'agit d'une hausse de près de 3 % par assuré si l'on fait abstraction de la croissance de l'effectif global.

Provisions suffisantes pour temps difficiles

La valeur des placements de capitaux s'est accrue de 26,9 % et a atteint 3,7 mia de francs. Dès lors, la Value at Risk (VaR), soit le potentiel de pertes estimé, s'est inscrite en hausse. Cet indicateur permet de calculer la provision pour risques liés aux placements destinée à amortir des corrections importantes de cours. Les provisions ont été relevées de 114 mio de francs pour passer à 546,7 mio.

Les fonds propres ont crû de 13,4 % et s'établissent à 964,4 mio de francs. Les finances de SWICA reposent sur des bases solides et satisfont à toutes les exigences de l'autorité de surveillance en matière de solvabilité.

Principaux indicateurs de l'exercice.

Compte de résultat

Montants en milliers de francs	2019	2018	Variation	en %
Primes	4 860 314	4 625 013	235 301	5,1
Prestations d'assurance nettes	4 123 611	3 744 800	378 811	8,5
Produit des placements net	200 996	-26 361	227 357	862,5
Résultat de l'exercice	123 404	86 512	36 892	42,6

Compte de résultat détaillé, voir p. 32

Bilan

Montants en milliers de francs	2019	2018	Variation	en %
Somme du bilan	4 282 948	3 853 891	429 057	11,1
Placements	3 723 546	2 935 092	788 454	26,9
Provisions	2 718 334	2 447 456	270 878	11,1
Réserves/fonds propres	964 362	850 380	113 982	13,4

Bilan détaillé, voir p. 42

Statistiques

	2019	2018	Variation	en %
Nombre d'assurés	1 524 808	1 458 392	66 416	4,6
Nombre de collaborateurs (ETP)	1 668	1 596	72	4,5

Statistiques détaillées, voir p. 58

Bilan combiné/consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	31.12.2019	31.12.2018
ACTIFS			
Placements de capitaux	4	3 723 546	2 935 092
Immobilisations incorporelles	5	807	1 493
Immobilisations corporelles	6	25 746	22 745
Comptes de régularisation actifs	7	115 926	90 445
Créances	8	253 033	225 955
Liquidités		163 888	578 161
Total de l'actif		4 282 948	3 853 891
PASSIFS			
Capital de l'entité		5 200	5 200
Réserves provenant de primes		22 129	24 724
Réserves provenant de bénéfices		814 481	733 944
Résultat consolidé		123 404	86 512
Participations minoritaires au capital		-852	0
Fonds propres		964 362	850 380
Provisions techniques pour propre compte	9	2 171 675	2 014 789
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	10	546 659	432 667
Comptes de régularisation passifs	11	219 580	216 762
Impôts différés passifs		20 987	15 925
Dettes	12	359 685	323 368
Capitaux étrangers		3 318 585	3 003 511
Total du passif		4 282 948	3 853 891

Compte de résultat combiné/consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2019	2018
Primes acquises pour propre compte	13	4 860 314	4 625 013
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	14	-4 123 611	-3 744 800
Compensation des risques entre assureurs		-218 316	-223 518
Participation des assurés aux excédents		-35 993	-49 287
Charges d'exploitation pour propre compte	15	-402 820	-367 964
Autre résultat d'exploitation	16	-1 763	-3 337
Résultat technique d'assurance		77 811	236 107
Produits des placements de capitaux	17	294 324	162 412
Produits des participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	17	1 741	13 546
Charges des placements de capitaux	17	-95 069	-202 319
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	10, 17	-113 992	-101 094
Résultat des placements de capitaux		87 004	-127 455
Résultat d'exploitation		164 815	108 652
Résultat exceptionnel	18	532	436
Résultat consolidé avant impôts		165 347	109 088
Impôts sur le bénéfice	19	-42 480	-22 575
Participations minoritaires au résultat		537	0
Résultat consolidé		123 404	86 512

Tableau de flux de trésorerie combiné/consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2019	2018
Résultat consolidé		123 404	86 512
Réévaluations/amortissements de capitaux placés	4	-104 798	94 916
Réévaluations de participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	4	-1 741	-547
Amortissements sur des immobilisations incorporelles	5	1 862	1 226
Amortissements sur des immobilisations corporelles	6	5 150	4 670
Amortissements sur des créances	8	9 734	9 131
Variation des provisions techniques pour propre compte	9, 14.1	156 886	88 724
Augmentation des provisions pour risques sur capitaux placés (nette)	10, 17	113 992	101 094
Amortissements récupérés à la suite de cessions d'immobilisations incorporelles	5	-67	0
Amortissements récupérés à la suite de cessions d'immobilisations corporelles	6	-143	-54
Variation des créances	8	-36 812	-46 249
Variation des comptes de régularisation actifs	7	-25 481	1 749
Variation des dettes	12	36 317	60 538
Variation des comptes de régularisation passifs	11	2 818	63 325
Variation des impôts différés passifs sur les bénéfices		5 062	-4 027
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		286 181	461 008
Investissements dans les placements de capitaux	4	-1 928 088	-1 516 254
Désinvestissements dans les placements de capitaux	4	1 246 172	1 210 303
Investissements des immobilisations incorporelles	5	-1 177	-1 302
Désinvestissements des immobilisations incorporelles	5	67	0
Investissements des immobilisations corporelles	6	-8 233	-8 696
Désinvestissements des immobilisations corporelles	6	224	65
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement		-691 034	-315 884
Modification du périmètre de consolidation		-8 885	0
Variation des participations minoritaires		-537	0
Flux de trésorerie de l'activité de financement		-9 421	0
Flux de trésorerie net total		-414 273	145 123
Etat initial des liquidités au 01.01.		578 161	433 039
Etat final des liquidités au 31.12.		163 888	578 161
Variation des liquidités		-414 273	145 123

Fonds propres combinés/consolidés

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves de réévaluation	Réserves provenant de primes	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Participations minoritaires au capital	Total
Fonds propres au 01.01.2018	5 200	0	24 724	639 817	94 127	0	763 868
Distribution des résultats 2017				94 127	-94 127		0
Résultat consolidé					86 512		86 512
Modification du périmètre de consolidation			0				0
Fonds propres au 31.12.2018	5 200	0	24 724	733 944	86 512	0	850 380
Distribution des résultats 2018				86 512	-86 512		0
Résultat consolidé					123 404	-537	122 867
Modification du périmètre de consolidation			-2 595	-5 975		-315	-8 885
Fonds propres au 31.12.2019	5 200	0	22 129	814 481	123 404	-852	964 362

Capital de l'entité

Le capital de l'entité est composé du capital-actions de SWICA Assurance-maladie SA de KCHF 200, divisé en 200 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 000.-, et du capital-actions de SWICA Holding SA de KCHF 5 000, divisé en 5 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 000.-.

Goodwill dans les fonds propres

Du fait de l'acquisition d'assurance AG, un goodwill de KCHF 2 595 a été comptabilisé dans les fonds propres au cours de l'exercice sous revue. L'amortissement annuel de cette somme sur cinq ans devrait s'élever à KCHF 519.

Compte de résultat combiné/consolidé par segment 2019

Montants en milliers de francs	LAMal 2019	LCA 2019	Accident 2019	Autres 2019	Elimination 2019	Total 2019
Primes acquises pour propre compte	3 022 838	1 601 017	241 367	0	-4 908	4 860 314
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-2 648 232	-1 320 093	-172 626	0	17 339	-4 123 611
Compensation des risques entre assureurs	-214 667	-3 649	0	0	0	-218 316
Participation des assurés aux excédents	-185	-34 486	-1 322	0	0	-35 993
Charges d'exploitation pour propre compte	-127 101	-211 824	-52 004	-12 657	766	-402 820
Autre résultat d'exploitation	-867	-689	-428	13 417	-13 197	-1 763
Résultat technique d'assurance	31 786	30 277	14 988	760	0	77 811
Produits des placements de capitaux et des participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	83 489	129 068	81 310	1 469	729	296 065
Charges des placements de capitaux	-26 069	-45 032	-23 908	-1 344	1 284	-95 069
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-25 481	-61 016	-27 494	0	0	-113 992
Résultat des placements de capitaux	31 939	23 020	29 907	125	2 013	87 004
Résultat d'exploitation	63 725	53 297	44 895	885	2 013	164 815
Résultat hors exploitation	0	-257	257	0	0	0
Résultat exceptionnel	-1 396	-3 271	-781	5 981	0	532
Résultat consolidé avant impôts	62 329	49 768	44 371	6 866	2 013	165 347
Impôts sur les bénéfices	0	-25 811	-14 957	-1 711	0	-42 480
Participations minoritaires au résultat	0	0	0	537	0	537
Résultat consolidé	62 329	23 957	29 414	5 691	2 013	123 404

Compte de résultat combiné/consolidé par segment 2018

Montants en milliers de francs	LAMal 2018	LCA 2018	Accident 2018	Autres 2018	Elimination 2018	Total 2018
Primes acquises pour propre compte	2 883 386	1 507 209	239 090	0	-4 672	4 625 013
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-2 433 353	-1 172 473	-153 021	0	14 047	-3 744 800
Compensation des risques entre assureurs	-220 375	-3 144	0	0	0	-223 518
Participation des assurés aux excédents	-99	-47 687	-1 501	0	0	-49 287
Charges d'exploitation pour propre compte	-117 504	-191 186	-51 223	-8 824	773	-367 964
Autre résultat d'exploitation	-966	-1 584	-775	10 136	-10 148	-3 337
Résultat technique d'assurance	111 090	91 136	32 569	1 313	0	236 107
Produits des placements de capitaux et des participations évalués selon la méthode de mise en équivalence	46 266	75 847	50 120	1 515	2 210	175 958
Charges des placements de capitaux	-42 359	-98 768	-61 192	-50	50	-202 319
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-56 682	-12 417	-31 995	0	0	-101 094
Résultat des placements de capitaux	-52 775	-35 338	-43 068	1 465	2 260	-127 455
Résultat d'exploitation	58 315	55 798	-10 499	2 778	2 260	108 652
Modification du périmètre de consolidation	0	-325	325	0	0	0
Résultat exceptionnel	434	-4	0	6	0	436
Résultat consolidé avant impôts	58 749	55 469	-10 174	2 783	2 260	109 088
Impôts sur les bénéfices	0	-18 047	-4 067	-462	0	-22 575
Participations minoritaires au résultat	0	0	0	0	0	0
Résultat consolidé	58 749	37 423	-14 241	2 322	2 260	86 512

Annexe aux comptes annuels combinés/consolidés

1. Principe d'établissement des comptes

Les comptes annuels combinés/consolidés 2019 ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent fidèlement la fortune de SWICA ainsi que sa situation financière et ses résultats (True and Fair View). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Dès lors, les recommandations formulées doivent être respectées dans leur ensemble.

La norme Swiss GAAP RPC 41 régissant les clôtures individuelles des assureurs-maladie LAMal est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le Groupe SWICA l'applique parallèlement à la norme Swiss GAAP RPC 30 (consolidation), cela depuis l'exercice 2016. L'assujettissement aux Swiss GAAP RPC est un choix volontaire. Les comptes annuels sont établis en fonction d'une présomption de poursuite de l'activité de l'entreprise.

2. Principes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes annuels combinés/consolidés englobent la totalité des entreprises contrôlées directement ou indirectement par le Groupe SWICA. Par contrôle, on entend la possibilité d'exercer une influence déterminante sur la marche d'une entreprise des points de vue financier et opérationnel. Ainsi en va-t-il normalement lorsque le Groupe SWICA détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote au sein d'une société. Toutes les participations à partir de 20% sont mentionnées ci-après.

Société	Participation	Méthode de consolidation	AC en CHF
SWICA Holding SA, Winterthour	100%	Intégralement consolidée	5 000 000
SWICA Assurance-maladie SA, Winterthour	100%	Intégralement consolidée	200 000
SWICA Assurances SA, Winterthour	100%	Intégralement consolidée	20 000 000
SWICA Management SA, Winterthour	100%	Intégralement consolidée	100 000
PRIMA Assurance-maladie SA, Winterthour	100%	Intégralement consolidée	100 000
PROVITA Gesundheitsversicherung AG, Winterthour	100%	Intégralement consolidée	100 000
esurance AG, Zurich	57,2%	Intégralement consolidée	100 000
Centres de santé santéméd SA, Winterthour	30%	Méthode de mise en équivalence	2 500 000

Les comptes consolidés consistent en une combinaison des deux sociétés mères SWICA Holding SA et SWICA Assurance-maladie SA.

Méthode de consolidation

Les actifs et passifs ainsi que les charges et produits des sociétés consolidées sont intégralement pris en compte. La consolidation du capital a lieu conformément à la méthode de l'acquisition.

Les actifs et fonds étrangers de sociétés rachetées font l'objet d'une nouvelle évaluation à la date de l'acquisition. Elle est effectuée conformément aux principes du Groupe SWICA. L'écart entre coût d'acquisition de la participation (goodwill) et fonds propres résultant de cette opération est imputé aux réserves du capital propre du groupe.

S'agissant des participations incluant de 20 à 50% des droits de vote, le résultat et les fonds propres sont calculés au prorata et portés au bilan selon la méthode de mise en équivalence. Ils figurent dans les placements de capitaux. La part proportionnelle au résultat ainsi que la part proportionnelle au capital propre sont reprises en tant que valeur comptable des participations (non consolidées).

Les participations inférieures à 20% des droits de vote sont inscrites au bilan à la valeur de leur acquisition en tant que capitaux placés.

Date de la consolidation

La date de clôture des exercices financiers de toutes les sociétés entrant dans les comptes annuels combinés/consolidés est fixée au 31 décembre 2019.

Modification du périmètre de consolidation

Durant l'année sous revue, une participation de 57,2% a été acquise au sein d'assurance AG à Zurich. Aussi, cette société fait désormais partie du périmètre de consolidation. En outre, ProVAG Versicherungen AG a été absorbée par SWICA Holding AG au cours de l'exercice.

Relations internes au groupe

Toutes les relations d'affaires entre les sociétés du groupe sont éliminées dans le bilan et le compte de résultat.

3. Principes d'évaluation

L'évaluation des actifs et des passifs a lieu sur la base des critères uniformes mentionnés ci-après. Le principe fondamental de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est appliqué.

Monnaies étrangères

Sur le plan opérationnel, aucune société de SWICA ne gère de comptes libellés en monnaies étrangères. En d'autres termes, toutes les transactions en devises sont débitées ou créditées en CHF au cours du jour.

Dans les cas de placements de capitaux, la conversion des postes en monnaies étrangères s'effectue au cours en vigueur au 31 décembre.

Placements de capitaux

BIENS-FONDS ET BÂTIMENTS

Ce poste englobe aussi bien des immeubles de rapport que des bâtiments utilisés par SWICA. Leur valorisation est effectuée chaque année conformément à la méthode du «discounted cash flow» (DCF). Le taux d'actualisation varie en fonction de l'emplacement et de l'affectation des différents immeubles.

Les nouvelles acquisitions de SWICA ou les projets immobiliers qu'elle entreprend elle-même sont portés au bilan à leur prix d'achat ou de réalisation. La valorisation selon la méthode DCF intervient après leur occupation ou location intégrale, soit, normalement, environ un an après la première location.

PLACEMENTS DE CAPITAUX À REVENU FIXE

L'évaluation a lieu à la valeur du marché sauf s'il s'agit de placements de capitaux à revenu fixe libellés en CHF avec échéance finale, lesquels sont estimés selon l'«amortized cost method» (ACM).

Dans le cas des placements évalués conformément à l'ACM, tous les titres sont soumis régulièrement à des tests individuels de dépréciation. Le but est de contrôler les écarts en pourcents et en chiffres absolus par rapport à la valeur du marché. Lors de fluctuations importantes, les titres concernés sont évalués sur la base de la valeur de marché la plus basse.

ACTIONS ET PLACEMENTS ANALOGUES

L'évaluation est effectuée à la valeur actuelle. A défaut de valeur de marché, les titres figurent au bilan à la valeur d'acquisition après déduction d'éventuelles pertes de valeur.

PLACEMENTS COLLECTIFS (FONDS)

Ce poste regroupe principalement les catégories de fonds suivantes: actions suisses, actions étrangères, obligations en monnaies étrangères, obligations high yield, immeubles, matières premières et fonds de placement alternatifs. Leur évaluation a lieu à la valeur du marché.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les produits dérivés servent à couvrir les fluctuations de cours. Ils sont évalués à la valeur de marché. Les fluctuations positives et négatives de cette dernière sont comptabilisées, de même que la valeur nette de marché de tous les produits dérivés.

PARTICIPATIONS

Ce poste regroupe les participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence ainsi que celles incluant moins de 20% de voix et qui figurent au bilan à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur nécessaires.

EMPRUNTS ET HYPOTHÈQUES

Les emprunts et hypothèques sont portés au bilan à la valeur nominale après déduction d'éventuelles corrections de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les investissements dans des immobilisations incorporelles sont portés à l'actif à la valeur d'acquisition. Ils sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilisation, laquelle est de trois ans.

Immobilisations corporelles

Les investissements dans les immobilisations corporelles sont portés à l'actif à la valeur d'acquisition. Ils sont amortis de manière linéaire sur leurs durées respectives d'utilisation, lesquelles sont fixées comme suit:

Biens meubles et équipements	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Véhicules	3 ans
Aménagements locatifs	10 ans

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. S'agissant des créances contre des preneurs d'assurance, elles donnent lieu aux corrections de valeur jugées économiquement nécessaires au regard de l'expérience.

Provisions techniques pour propre compte

Le poste des provisions techniques pour propre compte inclut celles constituées pour les reports de primes, les sinistres et prestations, les coûts de traitement des sinistres, le vieillissement, les capitaux de couverture des rentes et les participations aux excédents. S'y ajoutent encore les autres provisions techniques et les provisions techniques pour fluctuations et de sécurité.

Provisions pour reports de primes

Les reports de primes ne concernent que les produits de niche que sont l'assurance voyage et l'assurance par convention. Pour tous les autres produits d'assurance, les périodes d'assurance correspondent à l'année civile.

Provisions pour les sinistres et prestations

Les provisions pour les prestations d'assurance se rapportent à des sinistres déjà survenus, mais qui n'ont pas encore été déclarés ou remboursés. Le calcul des prestations prévisibles est établi selon des méthodes reconnues par l'autorité de surveillance (méthode chain ladder par exemple).

Provisions pour coûts de traitement des sinistres

Les provisions pour coûts de traitement des sinistres couvrent les frais administratifs relatifs à l'établissement de prestations d'assurance non encore fixées à la date de clôture du bilan.

Provisions pour vieillissement

Les provisions pour vieillissement reposent sur un réexamen périodique — au sens d'une meilleure estimation possible (best estimate) — du risque engendré par la structure des âges. Les calculs effectués visent à mettre en évidence d'éventuels découverts à long terme. En principe, la constitution et la dissolution des provisions pour vieillissement doivent intervenir au minimum tous les trois ans afin de pouvoir répondre aux besoins. Cependant, une telle adaptation aura lieu à plus bref délai si d'importants changements dans l'effectif des assurés rendent cette mesure indispensable ou souhaitable. La dernière estimation a été menée à bien pour la dernière fois au 31 décembre 2019.

Provisions pour capitaux de couverture des rentes

Les capitaux de couverture des rentes sont calculés selon les normes comptables énoncées à l'art. 108 OLAA. La rente sans allocation de renchérissement sert de base de calcul.

Provisions pour participations aux excédents

Ces provisions correspondent aux participations à des excédents à rembourser pour une période de calcul donnée.

Autres provisions techniques

Sous ce poste sont rassemblées les provisions destinées à garantir le financement d'allocations de renchérissement à long terme. Il comprend également les provisions devant couvrir les risques générés par les garanties accordées en matière de changement de catégorie d'assurance. Ces engagements permettent de passer d'une assurance en division commune à une assurance en demi-privé ou en privé sans examen de santé.

Provisions techniques pour fluctuations et de sécurité

Ces provisions couvrent les fluctuations survenant dans le déroulement des sinistres ainsi que d'autres risques liés aux activités d'assurance en général. Elles peuvent être relevées jusqu'à concurrence de montants arrêtés dans les plans d'exploitation. Leur dissolution doit intervenir dès qu'elles excèdent les valeurs maximales définies.

Provisions non techniques

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Les impôts courants sont calculés en fonction des taux d'imposition en vigueur dans les cantons concernés. Des provisions destinées à assurer leur couverture sont constituées à cet effet dans le cadre de l'établissement de la charge d'impôt et sont portées au bilan dans les comptes de régularisation passifs.

Les impôts différés sur le bénéfice se basent sur une approche orientée bilan. Ils sont calculés en fonction du taux d'impôt déterminant de 20,0%. Tel n'est pas le cas des impôts différés sur les immeubles dont l'établissement prend en compte l'impôt sur les gains immobiliers.

PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX

Cette provision est destinée à couvrir les fluctuations à la baisse des placements de capitaux. Le calcul de la «Value at Risk» sert de repère pour la fixation de la provision. Les paramètres susceptibles d'exercer une influence sur cette valeur font l'objet d'un réexamen au moins une fois l'an.

La constitution et la dissolution de cette provision a lieu dans le cadre du calcul du résultat des placements de capitaux.

DETTES

Les dettes sont portées au bilan à la valeur nominale. Elles sont constituées essentiellement de primes facturées à l'avance ainsi que d'engagements à l'égard de preneurs d'assurance et de fournisseurs de prestations.

Commentaires relatifs au bilan

4. Placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Situation au 01.01.2018	Entrées	Sorties	Variation de l'évaluation	Situation au 31.12.2018
Biens-fonds et bâtiments	481 720	50 090	-1 079	2 278	533 009
Placements de cap. à rev. fixe ACM	1 088 298	463 803	-340 658	470	1 211 913
Placements de capitaux à revenu fixe	440 251	527 492	-681 891	-12 815	273 037
Actions et placements analogues	133 116	21 921	-35 982	-22 427	96 628
Placements collectifs (fonds)	547 519	452 220	-141 583	-62 029	796 128
Instruments financiers dérivés	-156	203	73	-393	-272
Participations	13 520	524	-8 506	547	6 085
Emprunts et hypothèques	10 310	0	-15	0	10 295
Réserve de cotisations de l'employeur	8 931	0	-662	0	8 269
Total	2 723 509	1 516 254	-1 210 303	-94 369	2 935 092

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2018	Entrées	Sorties	Variation de l'évaluation	Situation au 31.12.2019
Biens-fonds et bâtiments	533 009	33 219	0	16 903	583 131
Placements de cap. à rev. fixe ACM	1 211 913	702 583	-386 047	-5 689	1 522 760
Placements de capitaux à revenu fixe	273 037	624 171	-626 859	-3 718	266 631
Actions et placements analogues	96 628	49 186	-20 575	20 286	145 526
Placements collectifs (fonds)	796 128	519 575	-212 688	73 234	1 176 249
Instruments financiers dérivés	-272	-656	545	3 782	3 399
Participations	6 085	0	0	1 741	7 826
Emprunts et hypothèques	10 295	10	-4	0	10 301
Réserve de cotisations de l'employeur	8 269	0	-544	0	7 724
Total	2 935 092	1 928 088	-1 246 172	106 540	3 723 547

Placements de capitaux à revenu fixe ACM

La valeur de marché des placements de capitaux à revenu fixe évalués selon l'«amortized cost method» (ACM) s'élève au 31.12.2019 à KCHF 1 554 (2018: KCHF 1 230).

Participations

Ce poste regroupe les participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence et les participations non consolidées portées au bilan à la valeur d'acquisition de KCHF 3 334 (2018: KCHF 3 334). La variation de l'évaluation de KCHF 1 741 (2018: KCHF 547) correspond à une réévaluation des participations estimées selon la méthode de mise en équivalence.

Performance

La performance des placements de capitaux du Groupe SWICA a atteint +6,5% net durant l'exercice sous revue (2018: -1,4%).

Produits dérivés

Montants en milliers de francs	But	Valeur nette de marché 31.12.2018	Valeur de marché actifs 31.12.2018	Valeur de marché passifs 31.12.2018	Valeur nette de marché 31.12.2019	Valeur de marché actifs 31.12.2019	Valeur de marché passifs 31.12.2019
Opérations à terme	Couverture du risque de change	-272	31	-303	3 399	3 473	-75

5. Immobilisations incorporelles

Montants en milliers de francs	Logiciels
Valeurs comptables nettes au 01.01.2018	1 416
VALEURS D'ACQUISITION	
Situation au 01.01.2018	5 921
Entrées	1 302
Sorties	0
Situation au 31.12.2018	7 223
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES	
Situation au 01.01.2018	-4 504
Amortissements planifiés	-1 226
Sorties	0
Situation au 31.12.2018	-5 730
Valeurs comptables nettes au 31.12.2018	1 493
VALEURS D'ACQUISITION	
Situation au 31.12.2018	7 223
Entrées	1 177
Sorties	-67
Situation au 31.12.2019	8 332
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES	
Situation au 31.12.2018	-5 730
Amortissements planifiés	-1 862
Sorties	67
Situation au 31.12.2019	-7 525
Valeurs comptables nettes au 31.12.2019	807

6. Immobilisations corporelles

Montants en milliers de francs	Biens meubles et équipements	Aménagements locatifs	Matériel informatique	Véhicules	Total
Valeurs comptables nettes au 01.01.2018	6 393	8 395	3 532	409	18 730
VALEURS D'ACQUISITION					
Situation au 01.01.2018	14 495	9 351	11 832	1 345	37 023
Entrées	2 380	4 838	1 208	270	8 696
Sorties	0	0	0	-65	-65
Situation au 31.12.2018	16 875	14 190	13 041	1 550	45 655
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES					
Situation au 01.01.2018	-8 102	-956	-8 300	-936	-18 294
Amortissements planifiés	-1 192	-1 259	-1 940	-279	-4 670
Sorties	0	0	0	54	54
Situation au 31.12.2018	-9 295	-2 215	-10 240	-1 161	-22 910
Valeurs comptables nettes au 31.12.2018	7 580	11 974	2 801	389	22 745
VALEURS D'ACQUISITION					
Situation au 31.12.2018	16 875	14 190	13 041	1 550	45 655
Entrées	1 144	5 401	1 311	376	8 233
Sorties	0	0	0	-224	-224
Situation au 31.12.2019	18 019	19 591	14 352	1 702	53 664
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES					
Situation au 31.12.2018	-9 295	-2 215	-10 240	-1 161	-22 910
Amortissements planifiés	-1 259	-1 641	-2 001	-250	-5 150
Sorties	0	0	0	143	143
Situation au 31.12.2019	-10 553	-3 856	-12 240	-1 268	-27 917
Valeurs comptables nettes au 31.12.2019	7 466	15 735	2 112	434	25 746

Les aménagements locatifs incluent les travaux de transformation et d'agrandissement effectués sur les immeubles des agences de Bâle, d'Appenzell, de Bienne et de Sion.

7. Comptes de régularisation actifs

Montants en milliers de francs	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Primes	103 809	81 351	22 458
Intérêts courus	8 962	7 280	1 682
Autres comptes de régularisation actifs	3 155	1 815	1 340
Total comptes de régularisation actifs	115 926	90 445	25 481

8. Créances

Montants en milliers de francs	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Créances sur preneurs d'assurance	218 602	177 290	41 312
Organisations d'assurance	10 641	8 514	2 127
Organisations et personnes proches	15	15	0
Autres créances	23 775	40 136	-16 361
Total créances	253 033	225 955	27 078

Durant l'exercice sous revue, des créances à hauteur de KCHF 9 734 ont dû être amorties (2018: KCHF 9 131).

9. Provisions techniques pour propre compte

Montants en milliers de francs	Provisions pour reports de primes	Provisions pour sinistres et prestations*	Provisions pour le traitement des sinistres	Provisions de vieillissement	Capitaux de couverture des rentes*	Participations aux excédents	Autres provisions techniques	Provisions techniques de fluctuations et de sécurité	Total
Situation au 01.01.2018	0	848 042	17 602	382 811	128 738	78 976	67 440	402 457	1 926 065
Constitutions	0	173 315	3 136	0	8 367	9 431	4 448	318 611	517 307
Dissolutions	0	-121 165	-3 357	-285 950	-6 971	-3 732	-1 718	-5 690	-428 583
Total variation	0	52 150	-222	-285 950	1 396	5 699	2 730	312 920	88 724
Situation au 31.12.2018	0	900 193	17 380	96 861	130 134	84 675	70 170	715 377	2 014 789
Constitutions	59	171 125	3 758	284 256	27 651	13 690	2 636	876	504 051
Dissolutions	0	-119 902	-2 424	-276	-1 534	-10 689	-3 637	-208 704	-347 166
Total variation	59	51 224	1 334	283 980	26 117	3 002	-1 001	-207 828	156 886
Situation au 31.12.2019	59	951 417	18 714	380 840	156 250	87 677	69 169	507 550	2 171 675

* Au 31.12.2019, la part des réassureurs s'élève à KCHF 6 656 (2018: KCHF 5 889).

10. Provision pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Total
Situation au 01.01.2018	331 573
Constitutions	101 094
Dissolutions	0
Total variation	101 094
Situation au 31.12.2018	432 667
Constitutions	118 317
Dissolutions	-4 326
Total variation	113 992
Situation au 31.12.2019	546 659

11. Comptes de régularisation passifs

Montants en milliers de francs	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Courtages	32 006	27 496	4 510
Compensation des risques	142 158	143 613	-1 455
Provisions à court terme pour impôts	31 384	23 222	8 162
Autres passifs transitoires	14 031	22 431	-8 400
Total comptes de régularisation passifs	219 580	216 762	2 818

12. Dettes

Montants en milliers de francs	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Dettes sur prestations d'assurance	135 588	95 870	39 717
Preneurs d'assurance	205 800	211 848	-6 048
Agents et intermédiaires	-2 122	1 272	-3 393
Autres dettes	20 419	14 378	6 041
Total dettes	359 685	323 368	36 317

Les dettes envers les preneurs d'assurance sont des primes facturées à l'avance pour l'année suivante.

Du fait d'acomptes versés à des sociétés de courtage pour l'année suivante, les dettes à l'égard des agents et intermédiaires présentent une somme négative.

Explications relatives au compte de résultat

Les principales sources de recettes du groupe d'assurance-maladie et accidents SWICA sont composées des primes d'assurance après déduction des diminutions de recettes. Les primes sont comptabilisées pour les exercices auxquels elles se réfèrent.

13. Primes acquises pour propre compte

Montants en milliers de francs	2019	2018
Primes des assurés	4 860 671	4 625 119
Part des primes des réassureurs	-2 087	-1 681
Contributions des pouvoirs publics	1 789	1 575
Reports de primes	-59	0
Total primes acquises pour propre compte	4 860 314	4 625 013

14. Charges de sinistres et de prestations pour propre compte

Montants en milliers de francs	2019	2018
Prestations payées brutes	-4 483 395	-4 139 910
Participation aux coûts des assurés	504 875	472 389
Variation des provisions techniques	-156 827	-88 724
Part des réassureurs	11 736	11 446
Total charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-4 123 611	-3 744 800

14.1 Variation des provisions techniques pour propre compte

Montants en milliers de francs	2019 Montant pour propre compte	2019 Part des réassureurs	2019 Montant brut	2018 Montant pour propre compte	2018 Part des réassureurs	2018 Montant brut
Provisions pour sinistres et prestations	-51 380	156	-51 224	-52 346	196	-52 150
Provisions pour le traitement des sinistres	-1 334	0	-1 334	222	0	222
Provisions de vieillissement	-283 980	0	-283 980	285 950	0	285 950
Capitaux de couverture des rentes	-26 727	611	-26 117	-872	-524	-1 396
Participation aux excédents	-3 002	0	-3 002	-5 699	0	-5 699
Autres provisions techniques	1 001	0	1 001	-2 730	0	-2 730
Variation des provisions techniques de fluctuations et de sécurité	207 828	0	207 828	-312 920	0	-312 920
Total variation des provisions techniques pour propre compte	-157 594	767	-156 827	-88 396	-328	-88 724

15. Charges d'exploitation pour propre compte

Montants en milliers de francs	2019	2018
Charges de personnel	-191 292	-180 688
Frais de locaux	-16 947	-16 749
Charges informatiques	-62 941	-53 917
Marketing et publicité	-15 382	-14 878
Autres charges administratives	-28 480	-26 259
Dédommagements reçus pour frais administratifs	17 180	18 045
Frais administratifs directs	-97 946	-87 622
Amortissements	-7 012	-5 896
Total charges d'exploitation pour propre compte	-402 820	-367 964

Les frais administratifs directs englobent les commissions, les indemnités versées pour frais administratifs et les courtages. Durant l'exercice sous revue, les courtages se sont élevés à KCHF -66 608 (2018: KCHF -63 070).

16. Autre résultat d'exploitation

Le poste Autre résultat d'exploitation contient la décomptabilisation d'affaires d'assurance pour un total de KCHF 613 (2018: KCHF 345) ainsi que des charges liées aux liquidités d'un montant de KCHF -2 376 (2018: KCHF -3 683).

17. Résultat des placements de capitaux

Montants en milliers de francs	2019 Bénéfices et pertes réalisés	2019 Bénéfices et pertes non réalisés	2019 Total	2018 Bénéfices et pertes réalisés	2018 Bénéfices et pertes non réalisés	2018 Total
PRODUITS DES PLACEMENTS DE CAPITAUX						
Biens-fonds et bâtiments	21 281	18 185	41 233	21 281	7 036	28 317
Placements de capitaux à revenu fixe	48 063	4 203	47 113	48 063	7 477	55 540
Actions et placements analogues*	29 620	22 089	33 593	29 620	567	30 187
Placements collectifs (fonds)	27 892	99 593	163 948	27 892	9 290	37 182
Instruments financiers dérivés	20 645	4 104	10 062	20 645	3 971	24 617
Emprunts et hypothèques	115	0	115	115	0	115
Total produits des placements de capitaux	147 618	148 174	296 065	147 618	28 340	175 958
CHARGES DES PLACEMENTS DE CAPITAUX						
Biens-fonds et bâtiments	-3 094	-1 282	-4 098	-3 094	-4 758	-7 852
Placements de capitaux à revenu fixe	-21 063	-13 610	-24 286	-21 063	-19 821	-40 884
Actions et placements analogues	-1 588	-61	-1 072	-1 588	-22 446	-24 034
Placements collectifs (fonds)	-17 159	-26 359	-47 846	-17 159	-71 319	-88 478
Instruments financiers dérivés	-29 799	-323	-10 140	-29 799	-4 365	-34 164
Emprunts et hypothèques	0	0	-24	0	0	0
Réserve de cotisations de l'employeur	0	0	0	0	0	0
Frais d'administration de la fortune	-6 907	0	-7 604	-6 907	0	-6 907
Total charges des placements de capitaux	-79 610	-41 634	-95 069	-79 610	-122 709	-202 319
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	0	-113 992	-113 992	0	-101 094	-101 094
Total résultat des placements de capitaux	68 007	-7 452	87 004	68 007	-195 463	-127 455

* Sous ce poste, les gains et pertes non réalisés incluent les réévaluations de participations estimées selon la méthode de mise en équivalence à hauteur de KCHF 1741 (2018: KCHF 547).

18. Résultat extraordinaire

Ce poste comprend notamment l'allocation d'une contribution volontaire à la caisse de pension de plus de KCHF 6 000 et un bénéfice de fusion de KCHF 5 975 réalisé par SWICA Holding AG du fait de l'absorption de ProVAG Versicherungen AG.

19. Impôts sur le bénéfice

Ce poste regroupe les impôts sur le bénéfice pour l'année 2019, les charges pour la provision pour risques liés aux placements des capitaux qui ne sont pas déductibles fiscalement ainsi que les impôts différés sur le bénéfice.

Dettes envers des institutions de prévoyance

La réserve de cotisations de l'employeur de la Fondation de prévoyance du personnel SWICA a été constituée pour l'adaptation nécessaire des bases techniques. La dissolution annuelle est effectuée par le biais des charges de personnel.

Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation d'utilisation

Montants en milliers de francs	Total
Situation au 01.01.2019	8 269
Apports	0
Dissolutions	-544
Rémunération	0
Situation au 31.12.2019	7 724
Résultat de la RCE dans les charges de personnel	-544

SWICA Assurance-maladie SA renonce à une rémunération.

Charges de prévoyance dans les charges de personnel: KCHF 17 316.

La Fondation de prévoyance du personnel SWICA présente un degré de couverture de 110,5% et ne dispose pas de fonds libres (ni excédent de couverture, ni découvert).

Autres indications

Autres indications

Prestations de révision*: KCHF 486 (KCHF 476 l'année précédente)

Autres prestations: KCHF 460 (KCHF 73 l'année précédente)

Dettes éventuelles

Il n'y a pas de dettes ni d'engagements éventuels.

Responsabilité solidaire pour les dettes relatives à la TVA

Les sociétés du groupe SWICA, de l'association SWICA Organisation de santé et de la Fondation pour une offre d'assurance élargie font partie d'un groupe TVA et sont solidairement responsables de leurs dettes à l'égard de l'administration fédérale des contributions.

Événements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement qui serait survenu entre la date de clôture du bilan et celle de l'approbation des comptes annuels combinés/consolidés, soit le 2 avril 2020, n'est à mentionner.

* Honoraires convenus pour 2019/honoraires comptabilisés l'année précédente

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision
au conseil d'administration de
SWICA Assurance-maladie SA et
SWICA Holding AG
Winterthour

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels combinés/ consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels combinés/consolidés de SWICA Assurance-maladie SA et SWICA Holding AG, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau des fonds propres et l'annexe (pages 31–55) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du conseil d'administration
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels combinés/consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels combinés/consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels combinés/consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels combinés/consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels combinés/consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels combinés/consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels combinés/consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels combinés/consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels combinés/consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels combinés/consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels combinés/consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Enrico Strozzi
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Angela Marti
Expert-réviseur

Zurich, le 2 avril 2020

Statistiques concernant l'assurance des soins (LAMal)

Assurance des soins selon le modèle d'assurance

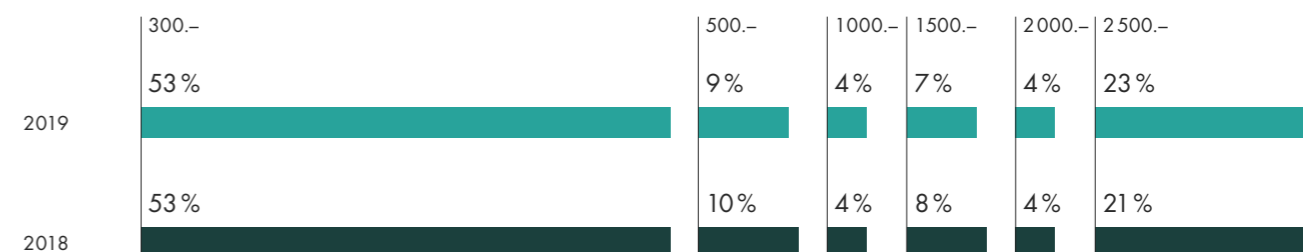
Montants en milliers de francs	STANDARD et SANA PROVITA	Modèles FAVORIT et de MC de PROVITA	Total
2019			
Nombre d'assurés	120 619	697 784	818 403
Primes encaissées	526 925 607	2 494 773 669	3 021 699 276
Prestations payées	790 667 897	2 290 094 360	3 080 762 257
Participation aux coûts des assurés	73 648 714	393 607 492	467 256 206
Prestations payées nettes	717 019 183	1 896 486 868	2 613 506 051
2018			
Nombre d'assurés	118 467	678 302	796 769
Primes encaissées	520 722 902	2 360 628 694	2 881 351 596
Prestations payées	750 383 200	2 071 804 863	2 822 188 063
Participation aux coûts des assurés	72 499 104	364 300 157	436 799 261
Prestations payées nettes	677 884 096	1 707 504 706	2 385 388 802

Assurance des soins: prestations par catégorie de frais

Données en CHF	2019	2018	Variation	en %
Médecin, ambulatoire	812 904 360	752 744 670	60 159 690	8,0
Hôpital, stationnaire	639 147 664	562 889 520	76 258 144	13,5
Hôpital, ambulatoire	577 552 248	529 979 298	47 572 950	9,0
Médicaments, médecin	237 310 111	224 259 041	13 051 070	5,8
Médicaments, pharmacie	281 007 363	271 997 189	9 010 174	3,3
Etablissements médico-sociaux	128 644 884	122 302 631	6 342 253	5,2
Physiothérapeutes	108 159 503	99 707 555	8 451 948	8,5
Laboratoires	92 927 459	87 061 843	5 865 616	6,7
Autres prestations	203 108 665	171 246 316	31 862 349	18,6
Total des prestations	3 080 762 257	2 822 188 063	258 574 194	9,2

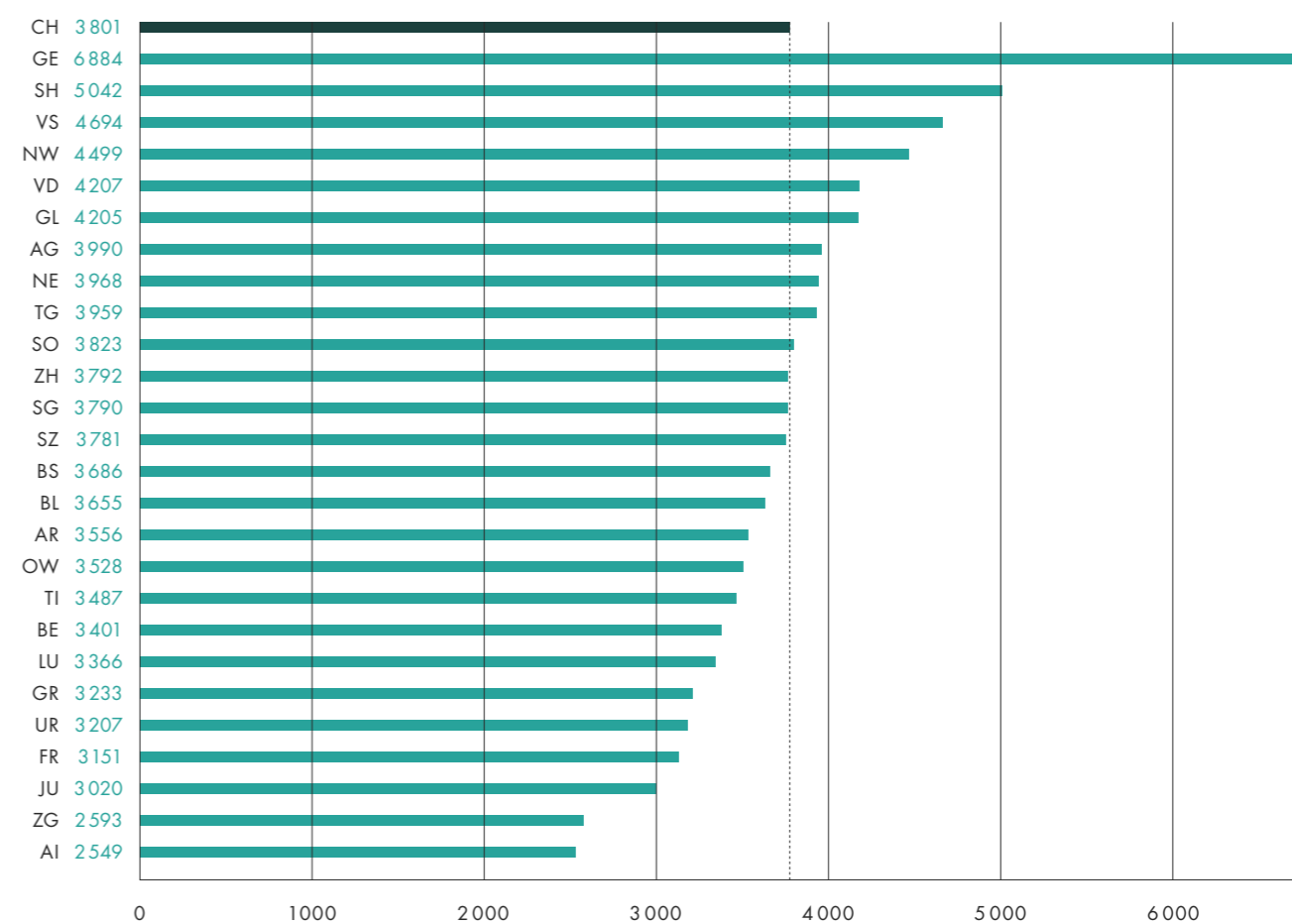
Assurés dans l'assurance des soins selon la franchise

Franchise annuelle (en CHF et en %)



Assurance des soins LAMal

Frais décomptés par assuré selon le canton (en CHF)



SWICA Organisation de santé

Votre santé d'abord

Téléphone 0800 80 90 80 (7x24 h), swica.ch

SWICA